

Reflets

Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire



La pauvreté des enfants et des jeunes de Sudbury : une approche d'intervention régionale

Adje van de Sande et Jean-Marc Bélanger

Volume 6, numéro 1, printemps 2000

Approches d'intervention : définir et renouveler nos pratiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/026295ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/026295ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Reflets : Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire

ISSN

1203-4576 (imprimé)

1712-8498 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

van de Sande, A. & Bélanger, J.-M. (2000). La pauvreté des enfants et des jeunes de Sudbury : une approche d'intervention régionale. *Reflets*, 6(1), 64–89.
<https://doi.org/10.7202/026295ar>

Tous droits réservés © Reflets : Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire, 2000

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La pauvreté des enfants et des jeunes de Sudbury : une approche d'intervention régionale

*Adje van de Sande et Jean-Marc Bélanger,
École de service social, Université Laurentienne*

Introduction

Les problèmes sociaux, comme la pauvreté chez les enfants et les jeunes, suscitent souvent, parmi les intervenantes et les intervenants sociaux, un sentiment d'impuissance quant à leurs solutions éventuelles¹. Cet article, en adoptant les vues du Réseau pour l'élimination de la pauvreté chez les enfants et les jeunes de Sudbury, cherche justement à élaborer une esquisse de solution. Le Réseau, par son engagement à l'étude de cette problématique, cherche à exercer une influence sur les décideurs publics. Ce Réseau est formé de divers partenaires communautaires qui se sont donnés comme objectif d'analyser le problème de la pauvreté chez les enfants et les jeunes de Sudbury. En plus de faire état de la situation, nous avons formulé, à l'intention des élus politiques des divers paliers gouvernementaux et des membres ayant une influence sur le destin de la communauté, treize recommandations pouvant servir à l'élaboration de solutions locales efficaces pour s'attaquer au problème de la pauvreté.

Antécédents

Vers la fin des années 1980, la pauvreté chez les enfants suscitait de l'inquiétude chez les gouvernements régionaux, provinciaux et nationaux. En 1988, le gouvernement de l'Ontario publie le rapport du Comité d'examen de l'aide sociale, *Transition*, afin de sensibiliser les décideurs politiques à la portée du problème de la pauvreté chez les enfants. Le 24 novembre 1989, la Chambre des Communes adopte à l'unanimité une résolution importante qui manifeste une volonté d'enrayer la pauvreté chez les enfants : «Cette Chambre [...] cherche à éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens d'ici l'an 2000».

Au même moment, on commence à prendre des mesures pour lutter contre la pauvreté chez les enfants et chez les jeunes de la ville Sudbury. En effet, au printemps 1989, des universitaires, des médecins et des représentants de divers mouvements sociaux se réunissent dans le cadre d'un atelier ayant pour thème, la pauvreté. Les participants expriment leur désarroi sur le manque de données et leurs inquiétudes sur l'ampleur du phénomène chez les enfants et chez les jeunes de la ville de Sudbury. Au terme de l'atelier, ils adoptent une résolution visant à documenter ce problème dans la région de Sudbury.

Publié en 1992, le premier *Rapport sur la pauvreté* chez les enfants et les jeunes, issu directement de cette résolution, s'appuyait sur les données des recensements de Statistique Canada de 1981 et de 1986 (van de Sande, Carrière, Kauppi et Reitsma-Street 1992). Ce rapport avait comme objectif de «brosser le portrait des enfants et des jeunes vulnérables à la pauvreté économique et sociale à Sudbury» (1992 : 5) et de «promouvoir un débat local sur les réactions à la pauvreté parmi les jeunes adultes» (1992 : 6). Les médias ont traité du rapport de façon exhaustive et il a provoqué, au sein de la communauté, de nombreuses discussions sur la pauvreté des enfants. Toutefois, très peu de mesures concrètes ont été mises en place suite à ce rapport, car on lui reprochait d'avoir été écrit par quelques universitaires qui regardaient la réalité du haut de leur tour d'ivoire.

Pour répondre à cette critique, le second rapport ne s'est pas uniquement borné à mettre à jour les données en utilisant le recensement de 1991, mais a voulu étendre la participation à l'étude à des groupes anti-pauvreté (Reitsma-Street 1994). D'innombrables organisations et plusieurs individus préoccupés par la pauvreté y ont participé, soit directement en recueillant des données ou en rédigeant des parties du rapport, soit indirectement, en offrant des commentaires ou des suggestions. Pourtant, cet effort d'inclusion des nombreux groupes n'allait rien changer au constat dramatique : la pauvreté chez les enfants continuait d'augmenter.

Le présent article reprend les grandes lignes du troisième *Rapport sur la pauvreté chez les enfants et les jeunes de Sudbury de 1999* (van de Sande *et al.* 1999) qui contient une analyse beaucoup plus poussée des caractéristiques des familles pauvres et trace l'impact des réductions de services dont elles ont été l'objet au cours des dernières années. De plus, cet article présente la liste des recommandations adressées aux décideurs politiques, aux élus locaux et régionaux, afin de les aider à remédier au problème de la pauvreté chez les enfants. Une fois encore, cette étude est le fruit de la collaboration de multiples partenaires dont le Conseil de planification sociale de Sudbury, le Service de santé publique du district de Sudbury, l'École de service social de l'Université Laurentienne et des représentants de la région de Sudbury. Or, une première constatation s'impose. Le taux de pauvreté chez les enfants et les jeunes a atteint un sommet inégalé.

«...une première constatation s'impose. Le taux de pauvreté chez les enfants et les jeunes a atteint un sommet inégalé».

Malgré cela, il y a des signes encourageants qui font jaillir une lueur d'espoir. Après des années de compressions budgétaires, qui privilégiaient le déficit financier au détriment du déficit social, les gouvernements témoignent, enfin, de l'intérêt envers les enfants. Le 1^{er} juillet 1998, le gouvernement fédéral a mis en œuvre le programme de Prestation fiscale canadienne pour enfants en investissant 1,7 milliards de dollars sur une période de trois ans. Il a invité les provinces à participer à des discussions sur la façon d'élaborer collectivement un plan d'action axé sur les enfants. Le gouvernement de l'Ontario a commencé à investir de l'argent dans les soins et l'apprentissage des jeunes enfants. Au niveau

régional, le Comité des services sociaux et de la santé de la région de Sudbury a fait de la pauvreté chez les enfants, une de ses priorités. Enfin, au niveau municipal, on a vu l'établissement d'un Conseil des enfants et des familles, réalisé avec l'appui du Conseil de planification sociale et celui de Jim Gordon, maire de Sudbury. Cette volonté politique de s'attaquer à la pauvreté chez les enfants et les jeunes et les initiatives prises en vue d'en réduire l'importance nous portent à croire que la situation que nous décrirons, à partir des données sur la pauvreté de Statistique Canada de 1996, constitue le point culminant d'un phénomène. En effet, les différentes mesures mises en place depuis, par les gouvernements, nous portent à croire à une amélioration sensible de la situation dans les années à venir. Du moins, l'espérons-nous fortement. Mais auparavant, il nous faut définir la pauvreté.

Définitions de la pauvreté

Depuis 1994, année de parution du dernier rapport sur la pauvreté des enfants à Sudbury (Reitsma-Street 1994), la façon de mesurer la pauvreté chez les enfants a provoqué de vives controverses. Jusqu'à la parution de ce rapport, nos données se basaient sur le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada. La plupart des experts croient encore que le SFR fournit la meilleure mesure de la pauvreté, bien que le statisticien en chef du Canada, M. Fellegi, nous mette en garde contre une telle utilisation².

Aussi, nous apparaît-il important de faire un survol des différentes méthodes utilisées pour mesurer la pauvreté. À travers cet examen, nous établirons les différentes perceptions liées à la compréhension de la pauvreté chez les enfants. Ainsi, nous esquisserons quatre différentes mesures de la pauvreté, soit le seuil de faible revenu de Statistique Canada, l'index des besoins fondamentaux proposé par l'Institut Fraser, la mesure proposée par le Conseil canadien de développement social et la méthode du panier à provisions.

Le seuil de faible revenu de Statistique Canada (SFR)

La méthode la plus couramment employée pour mesurer la pauvreté est celle du seuil de faible revenu de Statistique Canada. Cette mesure considère une famille comme étant à la limite ou sous le seuil de faible revenu si elle dépense 55 % de son revenu sur des biens essentiels, tels que la nourriture, l'habillement et le logement. Bien que Statistique Canada ne tienne pas le SFR comme un déterminant absolu de la pauvreté, puisqu'il mesure les personnes qui, dans la société canadienne, s'en tirent moins bien que la moyenne, cette agence continue à l'utiliser encore aujourd'hui comme mesure relative du sort réservé à certaines catégories sociales. Cela dit, de nombreux groupes sociaux l'utilisent comme mesure de la pauvreté. Ainsi, un enfant est considéré comme pauvre s'il vit dans une famille dont le revenu avant les taxes est inférieur à la valeur du seuil.

L'index des besoins fondamentaux

L'index des besoins fondamentaux s'appuie sur les recherches de Christopher Sarlo, professeur à l'université de Nipissing, qui œuvre présentement comme consultant à l'Institut Fraser (Sarlo, 1992). L'Institut Fraser, situé à Vancouver, est un groupe de réflexion qui souligne que l'indice SFR est trop élevé. D'après les membres de cet institut, le seuil de pauvreté devrait se situer à un niveau de subsistance très faible, qui serait tout juste suffisant pour vivre. Ils croient que la pauvreté est relative et que, par rapport aux enfants des pays en voie de développement, les enfants pauvres du Canada mènent une vie relativement aisée (Sarlo 1992).

Le Conseil canadien de développement social

Selon le Conseil canadien de développement social (CCDS), le seuil de la pauvreté devrait correspondre à un niveau de revenu minimal et aucun enfant ne devrait vivre dans des conditions inférieures à ce niveau. La méthode du CCDS tient compte des facteurs essentiels à l'épanouissement sain de l'enfant afin que celui-ci puisse participer pleinement à la société. Le revenu acceptable pour une famille de quatre membres varierait entre

30 000 \$ et 40 000 \$. Ce montant est plus élevé que le SFR, mais il est nettement inférieur au niveau de revenu médian au Canada. Ce seuil de pauvreté se base sur le pourcentage du revenu dont a besoin une famille pour optimiser le potentiel de ses enfants (Ross et Roberts 1999).

La méthode du panier à provisions

Les fonctionnaires du gouvernement tentent présentement de mettre au point une méthode plus adéquate pour définir la pauvreté. Selon cette méthode, le seuil de pauvreté serait établi en identifiant un «panier à provisions» qui comblerait les nécessités de base d'une famille typique. Cette méthode a fait dernièrement l'objet de bon nombre de discussions. Ce qu'on lui reproche, c'est qu'il est difficile de s'entendre sur une définition des nécessités de base.

Ainsi, le manque de consensus entourant la définition de la pauvreté et la façon de la mesurer, est patent. Et, faute de consensus, nous avons utilisé, dans le rapport 1999, les seuils de faible revenu de Statistique Canada comme définition *de facto* de la pauvreté, à l'instar de plusieurs autres chercheurs, tout en étant conscients des limites de cet indicateur. Toutefois, avant de présenter le portrait de la pauvreté dans la région de Sudbury en 1999, nous avons tenu à faire état des principaux changements apportés au système d'aide sociale ontarien depuis la dernière parution de ce rapport, soit en 1994. Or, des changements se sont produits et ils ont contribué à modifier considérablement le portrait de la pauvreté.

Changements au système d'aide sociale

L'ancien système d'aide sociale ou de bien-être social n'est plus, le gouvernement ontarien lui a donné un nouveau nom : *L'Ontario au travail*. Nous examinerons les transformations liées à cette nouvelle appellation en discutant d'abord de ses implications sociales, des programmes et des changements de politiques associés à *L'Ontario au travail*.

Compressions de dépenses

«...l'abandon de l'allocation supplémentaire versée pour le logement a entraîné une réduction considérable des prestations totales versées aux bénéficiaires d'aide sociale.»

Au cours des quatre dernières années, il n'y a eu aucune augmentation des taux de prestations accordées aux bénéficiaires d'aide sociale pour qui cette aide constitue le dernier secours. En fait, depuis novembre 1995, le taux d'aide sociale a chuté de 21,6 %. En nous appuyant sur les données recueillies par le département de Santé et services sociaux de la Municipalité régionale de Sudbury, nous présentons des tableaux qui illustrent la façon dont ces réductions ont affecté les familles typiques biparentale (Tableau 1), monoparentale (Tableau 2) et la personne seule (Tableau 3). Dans tous les cas, l'abandon de l'allocation supplémentaire versée pour le logement a entraîné une réduction considérable des prestations totales versées aux bénéficiaires d'aide sociale.

Tableau 1

Taux maximal de prestations sociales par mois pour une famille de deux parents et de deux enfants (âgés de moins de 13 ans)

	1993	1999
Allocation de base	762 \$	576 \$
Logement	548 \$	602 \$
Logement supplémentaire	220 \$	N'existe plus
Total	1 530 \$	1 178 \$

Tableau 2

Taux maximal de prestations sociales par mois pour une famille d'un parent et de deux enfants (de 13 ans et moins)

	1993	1999
Allocation de base	679 \$	532 \$
Logement	497 \$	554 \$
Logement supplémentaire	210 \$	N'existe plus
Total	1 386 \$	1 086 \$

Tableau 3

Taux maximal de prestations sociales par mois pour une personne seule

	1993	1999
Allocation de base	249 \$	195 \$
Logement	120 \$	325 \$
Logement supplémentaire	294 \$	N'existe plus
Total	663 \$	520 \$

L'aide sociale a toujours été synonyme de privations pour ceux qui en dépendent. Le taux d'aide sociale a toujours été nettement inférieur aux seuils de pauvreté acceptés et cela, avant même les réductions de 21,6 % du taux de l'aide sociale. Malheureusement, une grande proportion des personnes qui comptent sur l'aide sociale sont des enfants. Or, sans qu'ils soient en cause, leurs besoins ne sont pas satisfaits.

Par ailleurs, les agences communautaires de service social ont subi des compressions budgétaires de l'ordre de 7 % en 1995. Cette réduction a eu un impact considérable sur un bon nombre de bénéficiaires d'aide sociale dans la mesure où les services sur lesquels ils comptaient, sont devenus limités ou n'existent tout simplement plus.

Si les réductions de prestations ont été le signe tangible de la réforme de l'aide sociale, il ne faut pas oublier le discours qui l'accompagne. Or, ce discours affirme essentiellement que les besoins seront mieux satisfaits si on fait travailler les gens dans de «vrais» emplois et s'ils cessent de dépendre des prestations sociales. C'est pourquoi nous examinerons cette nouvelle orientation politique.

Changement de politiques

Par sa réforme, le gouvernement de l'Ontario a créé le programme *L'Ontario au travail*, qui a remplacé les programmes préexistants d'*Aide sociale générale (ASG)* et de *Prestations familiales (PF)*. Tandis que ces derniers fournissaient de l'aide financière aux personnes dans le besoin, le programme *L'Ontario au travail* met l'accent sur les emplois. Dorénavant, pour être éligibles aux prestations «d'aide sociale», ce programme provincial oblige les personnes à effectuer un stage de travail en entreprise ou dans la communauté (*workfare*). C'est donc l'emploi qui caractérise la nouvelle vision de la réforme de l'aide sociale.

Depuis le 1er mai 1998, date d'entrée en vigueur du programme provincial *L'Ontario au travail*, de nombreux changements ont été effectués. À Sudbury, le dernier en liste fut le transfert de clientèle, puisque, en août 1999, 1 316 cas sont passés du *Programme de prestations familiales* au programme *L'Ontario au travail*. Vous aurez compris que le programme *L'Ontario au travail* comporte un fort volet régional.

C'est pour répondre à ces exigences régionales que le département Santé et services sociaux de la Municipalité régionale de Sudbury a élaboré un modèle cherchant à refléter davantage les besoins des Sudburois. Pour ce faire, la Municipalité régionale

«Dorénavant, pour être éligibles aux prestations «d'aide sociale», ce programme provincial oblige les personnes à effectuer un stage de travail en entreprise ou dans la communauté (*workfare*).»

de Sudbury a soumis pour approbation par le Ministère des services sociaux et communautaires, un ensemble de stratégies touchant cinq programmes qui devraient entrer en vigueur dès le début de l'an 2000. C'est cinq programmes sont : la *Prestation fiscale canadienne pour enfants* (PFE), l'*Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents* (EXPRESS), le *Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario* (RAFÉO), le *Provincial Homelessness Initiative Fund* (PHIF) et, enfin, les *Refuges d'urgence*.

1. La Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFE)

La *Prestation fiscale canadienne pour enfants* (PFE) est une initiative conçue conjointement par les gouvernements (fédéral, provincial et territorial) dans le but d'offrir une aide financière aux familles à revenu faible ayant des enfants. La PFE est entrée en vigueur en juillet 1998, accompagnée d'un investissement de 1,7 milliards de dollars versés sur une période de trois ans. On estime qu'en 1998 et en 1999, la municipalité de Sudbury a reçu respectivement 264 443 \$ et 550 000 \$ à ce chapitre. Bien entendu, le montant varie d'une année à l'autre puisqu'il est fonction du nombre de clients qui reçoivent des prestations sociales.

Au plan régional, le département Santé et services sociaux de la Municipalité régionale de Sudbury a identifié plusieurs priorités pour la région de Sudbury qu'on trouve formulées dans un programme ayant pour titre *Les enfants d'abord*. Ce programme comporte un ensemble d'initiatives qui aideront à solutionner la question de la pauvreté chez les enfants dans la région de Sudbury. Les grandes lignes de ces initiatives en 1999 ont été les suivantes :

Les enfants d'abord — soutien à la garde d'enfants indique que la contribution parentale quotidienne minimale à la garde d'enfants subventionnée est

supprimée dans le cas des familles admissibles. Toutefois, grâce à cette initiative, les parents reçoivent 378 \$ de plus par année, qu'ils pourront consacrer à l'achat d'autres biens familiaux (coût total : 120 000 \$).

Les enfants d'abord — du commencement est une initiative qui vise à approvisionner en vitamines, durant toute la période prénatale, de jeunes femmes enceintes et de jeunes mères ayant un faible revenu et des carences vitaminiques afin d'améliorer leur santé et celle de l'enfant à naître (coût total : 85 000 \$).

Les enfants d'abord — l'alimentation matinale est une initiative, mise en œuvre dans les écoles, qui fournit des déjeuners et des casse-croûte nutritifs aux enfants dans le besoin (coût total : 60 000 \$).

Les enfants d'abord — l'alimentation saine est une initiative d'éducation populaire qui vise à favoriser l'adoption d'habitudes alimentaires saines en mettant l'accent sur le choix, la qualité et l'accessibilité des produits pour les familles à faible revenu (coût total : 65 000 \$).

Les enfants d'abord — donner une chance aux parents est une initiative visant à maintenir les jeunes parents adolescents et les adolescentes enceintes à l'école jusqu'à la fin de leurs études secondaires et ainsi, prévenir le décrochage scolaire (coût total : 120 000 \$).

Les enfants d'abord — un coup de main: est une initiative qui vise à fournir aux familles à faible revenu du programme L'Ontario au travail des articles que les allocations courantes ne couvrent pas (coût total : 320 000 \$).

2. Le programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS)

Le programme *Les enfants d'abord* — donner une chance aux parents de la Municipalité régionale de Sudbury correspond aux initiatives provinciales se déroulant dans le cadre du programme EXPRESS. Elles ont pour but d'aider les parents adolescents qui bénéficient de prestations de *L'Ontario au travail* à terminer leurs études secondaires. Les coûts de ce programme sont partagés entre Santé et services sociaux de la Municipalité régionale de Sudbury (80 %) et le ministère des Services sociaux et communautaires (20 %). Le coût total prévu de ce programme s'élèvera à 621 000 \$, et la Municipalité régionale fournira 120 000 \$ dans le cadre de son programme *Les enfants d'abord*. Voici les objectifs du programme :

- Encourager les jeunes parents à terminer leurs études secondaires. La raison d'être de ce programme, selon le gouvernement provincial, se base sur des études montrant que les parents qui terminent leurs études secondaires sont plus susceptibles de rompre le cercle vicieux de la pauvreté que ceux qui ne les terminent pas. On croit que les étudiants qui obtiennent un diplôme d'études secondaires ont plus de chances de poursuivre leurs études au niveau postsecondaire, ce qui peut ouvrir la voie à un emploi.
- Offrir un service de garde d'enfants de qualité qui permet un accès flexible aux parents.
- Accroître la possibilité d'épanouissement positif chez l'enfant grâce à l'éducation et la formation en ce qui a trait aux aptitudes de la vie et à l'art d'être parent.
- Approfondir et enrichir les connaissances du participant sur les ressources de sa communauté.
- Favoriser la confiance en soi, l'indépendance et la contribution à la communauté.
- Fournir des ressources et des perspectives d'emploi.

Composantes du programme

La participation au programme *L'Ontario au travail* est obligatoire pour les parents âgés de 16 et 17 ans recevant des prestations d'aide sociale et n'ayant pas terminé leurs études secondaires. De plus, les parents âgés de 18 à 21 ans, bénéficiaires du programme *L'Ontario au travail* et n'ayant pas terminé leurs études secondaires, peuvent y participer volontairement.

Clientèle

La participation au programme L'Ontario au travail est obligatoire pour les parents âgés de 16 et 17 ans recevant des prestations d'aide sociale et n'ayant pas terminé leurs études secondaires.

Selon les dernières statistiques, le programme *Les enfants d'abord — donner une chance aux parents* comptait 210 participants potentiels. De ce chiffre, on retrouve environ 30 jeunes parents âgés de 16 ou 17 ans pour qui le programme est obligatoire. Les autres 180 parents, âgés de 18 à 21 ans, peuvent y participer volontairement. Le département Santé et services sociaux de la Municipalité régionale de Sudbury prévoit que, de ce nombre, 94 participeront de leur propre gré. Le public perçoit ce programme comme s'adressant uniquement aux mères adolescentes. Or, tel n'est pas le cas, car ce programme est également obligatoire pour un petit nombre de pères adolescents.

3. Le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFÉO)

Auparavant, les bénéficiaires admissibles pouvaient recevoir des prestations d'aide sociale tout en poursuivant leurs études dans une institution d'enseignement postsecondaire. Depuis 1998, ces bénéficiaires doivent se retirer du programme *L'Ontario au travail* et demander un prêt dans le cadre du *Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFÉO)*. Le montant de l'aide financière octroyé à l'étudiant est fonction de la durée (nombre de semaines) du programme académique. Pour chaque semaine, on accorde un montant de 500 \$. Ainsi, on peut calculer qu'un programme

de 35 semaines dans un collège communautaire correspond à une aide de 17 500 \$, versée sous forme de prêt. À ce montant, on doit ajouter l'aide octroyée pour la garde des enfants ou tout autre facteur relatif à la situation particulière de l'étudiant ou de l'étudiante. Ce dernier ou cette dernière bénéficie d'une période de grâce de six mois à la fin de ses études, date après laquelle il ou elle doit rembourser son prêt. Par contre, l'intérêt sur le prêt commence dès la fin de l'année scolaire. Dans certains cas, on peut faire grâce d'une partie du prêt. Les bénéficiaires du RAFÉO ont un maximum de neuf ans et demi pour rembourser leur prêt.

En août 1999, des 694 Sudburois qui ne recevaient plus de prestations du programme *L'Ontario au travail*, 181 étaient retournés aux études. Ils reçoivent maintenant un prêt du RAFÉO, qu'ils devront rembourser après avoir terminé leurs études. Quand ces étudiants cesseront provisoirement leurs études durant la période estivale (mai à août), ils redeviendront éligibles aux prestations du programme *L'Ontario au travail*, à moins de décrocher un emploi d'été ou de trouver d'autres moyens de subsistance. Il sera intéressant de voir si cette nouvelle stratégie les encourage ou les décourage à poursuivre des études postsecondaires.

4. *Le Provincial Homelessness Initiative Fund (PHIF)*

«...on parvient
difficilement à imaginer
qu'il y a maintenant
des familles entières
sans abris».

La perception commune des sans-abri est celle d'adultes seuls qui dorment dans la rue et qui quêtent de l'argent. Dernièrement, celle-ci s'est élargie pour inclure les jeunes *squeegie* qui, faut-il le rappeler, travaillent pour de l'argent. Pourtant, on parvient difficilement à imaginer qu'il y a maintenant des familles entières sans abris. Or, dans notre perspective, qui est celle des enfants, l'existence d'une telle réalité risque de devenir un problème majeur, malgré la création d'une fondation pour s'attaquer au problème.

Le *Provincial Homelessness Initiative Fund* a augmenté de 2,13 \$ millions de dollars. De ce montant, la région de Sudbury a reçu une somme de 30 000 \$ qui vient s'ajouter au 60 000 \$ déjà consentis pour les besoins des sans-abri. Ainsi, le montant total consacré aux sans-abri dans la région de Sudbury s'élève à 90 000\$. Ce fonds cherche à résoudre certains problèmes de logement chez les adultes sans abri, mais ne tient pas compte spécifiquement de la situation des familles sans abri. C'est pourquoi certaines organisations communautaires régionales se penchent actuellement sur la meilleure façon de répartir équitablement ce fonds. Il est essentiel d'étudier attentivement la situation des familles sans abri et de combler les besoins de ces familles de façon prioritaire. Ce serait une erreur de concentrer nos efforts uniquement sur les besoins des adultes sans abri. À ce chapitre, il faut souligner que le *Provincial Homelessness Initiative Fund* a récemment offert de l'aide financière à la Société Elizabeth Fry dans le cadre d'un programme d'aide et de logement pour les prostitués. De plus, ce fonds a octroyé des sommes à la Croix-Rouge dans le cadre de son *Programme de logement et de loyer*.

5. Abris d'urgence

«S'il est vrai que les familles sans abri sont de plus en plus nombreuses...il faut donc conclure que cette région est sous équipée pour répondre aux besoins des familles sans abri ayant des enfants».

Il existe quatre abris d'urgence dans la région de Sudbury : l'Armée du salut (25 lits), la maison Genevra House du YMCA (24 lits), Participation Project (4 lits) et le Foyer Notre-Dame (7 lits). Parmi ceux-ci, seule la maison Genevra du YMCA peut accommoder des femmes de 16 ans et plus avec leurs enfants. Les trois autres abris peuvent recevoir des adultes seuls âgés de 16 ans et plus.

S'il est vrai que les familles sans abri sont de plus en plus nombreuses, comme l'a indiqué un employé de Santé et services sociaux de la Municipalité régionale de Sudbury, il faut donc conclure que cette région est sous équipée pour répondre aux besoins des familles sans abri ayant des enfants. Par exemple, au cours de la période comprise entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999, la maison Genevra a aidé 984 femmes et leurs enfants. Cela

représente un taux d'occupation de 107 %, soit 9 373 nuitées d'hébergement. Durant cette même année, 464 femmes et 248 enfants ont utilisé les équipements et les services de consultation, 151 femmes ont seulement bénéficié de consultation en temps de crise. De plus, 85 autres femmes et 36 enfants ont dû être transférés dans des motels de la région parce que la maison Genevra était occupée à pleine capacité. Les planificateurs de services sociaux doivent réaliser que les services d'urgence de la communauté sont inadéquats, lorsque de tels services sont à ce point saturés. D'ailleurs, on est en droit de se demander si le maintien de telles carences de services n'accentue le caractère dissuasif quant à leur utilisation. À faire de l'aide, une mesure d'absolue nécessité, on en réduit l'accès et surtout, on décourage les gens d'y avoir recours. Et c'est ce qui ressort des propos tenus en août 1999 par John Baird, ministre des Services sociaux et communautaires de l'Ontario.

En effet, il a admis que moins de 5 % des bénéficiaires de l'aide sociale ont travaillé pour leurs chèques en 1998 (*Sudbury Star*, 24 août 1999). De plus, il a effectivement mentionné que c'est à cause du programme *L'Ontario au travail* que 400 000 personnes ont cessé de dépendre de l'aide sociale depuis l'entrée en vigueur du programme. Cependant, personne ne sait si la situation de ces personnes s'est améliorée ou détériorée? Ont-elles un emploi? Vivent-elles dans la rue? Le fait que les gens disparaissent des registres de l'aide sociale, ne signifie pas que leurs conditions de vie se soient améliorées. Quand le nombre de sans-abri augmente, quand la violence augmente, nous devons reconnaître l'existence d'un problème réel.

«Le fait que les gens disparaissent des registres de l'aide sociale, ne signifie pas que leurs conditions de vie se soient améliorées».

À Sudbury, les statistiques indiquent qu'à la fin août 1999, 694 personnes ne dépendaient plus de l'aide sociale. Comme nous le disions plus haut, 181 personnes sont retournées aux études et 80 d'entre elles ont obtenu un emploi. Ainsi, 180 personnes ont disparu du registre de l'aide sociale. Il n'existe aucun système de repérage pour indiquer ce qui est réellement advenu de ces gens. Sont-ils des itinérants? Ont-ils trouvé de l'emploi ou d'autres moyens de subsistance? Nous ne le savons tout simplement pas. Toutefois, il est légitime de se demander si les gens sortent gagnants

«...il est fréquent que les parents travaillant à temps plein ne gagnent pas suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins de leur famille».

ou perdants de la réforme de l'aide sociale? Cela dit, le portrait n'est pas nécessairement plus rose du côté du marché du travail qui a changé de façon dramatique au cours des dernières années.

Dans une brochure publiée en 1997, *Campagne 2000* reconnaît que le taux de pauvreté demeure très élevé même si un bon nombre de personnes ont un emploi. En effet, il est fréquent que les parents travaillant à temps plein ne gagnent pas suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins de leur famille.

C'est donc dans un tel contexte qu'il faut analyser la question de la pauvreté des enfants et des jeunes à Sudbury.

Le taux de pauvreté chez les enfants et les jeunes à Sudbury

«...le taux de pauvreté dans la ville de Sudbury, qui se chiffre à 30 %, dépasse de 44 % le taux national et de 58 % le taux provincial...»

L'analyse du taux de pauvreté chez les enfants dans les municipalités de Sudbury, Capréol et Rayside-Balfour révèle un taux supérieur à ceux observés sur le plan national ou provincial. De fait, le taux de pauvreté dans la ville de Sudbury, qui se chiffre à 30 %, dépasse de 44 % le taux national et de 58 % le taux provincial (Tableau 4).

Par ailleurs, ce tableau montre également que le taux de pauvreté total de la Municipalité régionale de Sudbury est légèrement supérieur à celui du Canada. On peut donc en conclure que le niveau de pauvreté chez les enfants, dans bon nombre de communautés périphériques de Sudbury (Nickel Centre, Onaping Falls, Walden, Vallée-Est), est très peu élevé. Une telle disparité régionale du taux de pauvreté est peut-être attribuable au fait qu'à l'extérieur de la ville, il est plus difficile d'avoir accès à certains services et de satisfaire aux besoins liés au logement et au transport. À ce chapitre, la Ville de Capréol est, en quelque sorte, une exception, dans la mesure où son taux de pauvreté représente environ le quart de la population des enfants et en dépit du fait qu'elle soit située à une trentaine de kilomètres de Sudbury (Kauppi, 2000).

Bien qu'il ne soit pas possible de fournir des statistiques exactes sur la ville de Walden, nous pouvons affirmer justement en raison de la suppression de données³ sur les familles à faible revenu que le taux de pauvreté y est le plus faible de toutes les municipalités de la région de Sudbury. En effet, le problème de la suppression de données est d'autant plus important que peu de familles de tailles variées vivent sous le seuil de la pauvreté.

Tableau 4

Taux de pauvreté chez les enfants à l'échelle nationale, provinciale et locale, 1996

Région	Nombre d'enfants pauvres âgés de moins de 18 ans	Pourcentage d'enfants pauvres âgés de moins de 18 ans
Canada	1 472 000	21,0
Ontario	506 000	19,1
Sudbury — région	7 605	22,4
Nickel Centre	515	16,3
Sudbury	5 150	30,2
Walden	s/o	s/o
Onaping Falls	130	12,9
Capréol	205	23,3
Rayside Balfour	890	23,6
Vallée Est	910	15,2

Note : Ces chiffres sont basés sur le nombre d'enfants célibataires âgés de moins de 18 ans qui vivent à la maison. Les données proviennent du Centre des données statistiques internationales, Conseil de développement social. En raison de la pratique de la suppression des données de Statistique Canada, les données exactes pour Walden ne sont pas disponibles. En outre, toutes les données comportent une marge d'erreur en raison de l'arrondissement.

Dans la Municipalité régionale de Sudbury, un total de 7 605 enfants âgés de moins de 18 ans vit dans des familles pauvres. Cependant, il faut reconnaître qu'un bon nombre de jeunes adultes continuent à dépendre de leurs parents après avoir atteint l'âge de 20 ans. Si nous ajoutons à l'analyse tous les enfants célibataires qui vivent encore à la maison, le total d'enfants et de jeunes adultes vivant sous le seuil de la pauvreté atteint 9 095 (Kauppi, 2000).

Comparaison des taux de pauvreté chez les enfants, pour la période de 1981 à 1996

Le tableau 5 compare les taux de pauvreté chez les enfants dans la ville de Sudbury et dans la Municipalité régionale lors des quatre dernières périodes de recensement, soit de 1981 à 1996. Ces données montrent les variations en pourcentage du taux au fil des ans. Or, une constatation s'impose: le taux au niveau régional se maintient en moyenne à 20 %. Le taux actuel de pauvreté chez les enfants dans la ville de Sudbury, qui s'élève à 30 %, reflète une forte augmentation par rapport aux données recueillies antérieurement (Kauppi, 2000).

Tableau 5

Taux de pauvreté des enfants dans la ville et la région de Sudbury, de 1981 à 1996

Année de recensement	1981		1986		1991		1996	
	Région	Ville	Région	Ville	Région	Ville	Région	
Enfants et jeunes adultes pauvres	6 080	3 185	5 920	3 730	5 605	5 150	7 605	
Nombre total d'enfants et de jeunes adultes	33 200	16 105	33 595	17 455	34 125	17 075	33 950	
Pourcentage de pauvres	18,3	19,8	17,6	21,4	16,4	30,2	22,4	

Note : Les données pour la ville de Sudbury ne sont pas disponibles pour 1981.

Groupe d'âge des enfants

«...dans la ville de Sudbury, plus d'un tiers des enfants (38,7 %) qui ont moins de six ans vivent dans des familles à faible revenu...»

Les rapports antérieurs avaient démontré que les enfants habitant la ville de Sudbury étaient plus vulnérables à la pauvreté. Le plus récent recensement révèle que dans la ville de Sudbury, plus d'un tiers des enfants (38,7 %) qui ont moins de six ans vivent dans des familles à faible revenu (Tableau 6). Dans la Municipalité régionale de Sudbury, cette situation affecte plus du quart des enfants âgés de moins de six ans. De plus, dans la ville comme dans la région de Sudbury, le taux de pauvreté chez les enfants d'âge scolaire et chez les adolescents est plus élevé en 1996 qu'il ne l'était en 1991. Cet accroissement du taux de pauvreté s'est manifesté de façon plus prononcée dans les familles avec des adolescents âgés de 15 à 17 ans, où on a constaté une augmentation respective de l'ordre de 62 % dans la ville et de 52 % dans la région (Kauppi, 2000).

Tableau 6

Taux de pauvreté entre 1986 et 1996, selon le groupe d'âge des enfants

Groupes d'âge	Ville			Région		
	Pourcentage d'enfants pauvres dans la ville de Sudbury			Pourcentage d'enfants pauvres dans la région de Sudbury		
	1986	1991	1996	1986	1991	1996
Moins de 6 ans	29,7	27,3	38,7	25,9	21,3	29,0
De 6 ans à 14 ans	21,0	18,2	24,9	15,6	14,5	19,7
De 15 ans à 17 ans	13,5	15,7	25,4	15,0	13,0	19,7
18 ans et plus	11,6	7,1	5,7	11,0	5,4	4,8

Note : Ces données ne comprennent pas les familles ayant des enfants d'âges multiples.

Ces données sont inquiétantes et appellent une action énergique visant à solutionner le problème de la pauvreté chez les enfants et les jeunes de la région de Sudbury. C'est pourquoi nous présentons une liste de recommandations qui peuvent contribuer au plan local à l'amélioration de la situation.

Recommandations

Bien que la Municipalité régionale de Sudbury soit assujettie aux décisions politiques des niveaux provincial et fédéral, elle peut néanmoins prendre de nombreuses mesures pour enrayer le problème. Voici donc une liste de recommandations qui aideraient énormément les conditions de vie des enfants de Sudbury.

1. De concert avec d'autres municipalités, faire pression auprès des gouvernements fédéral et provincial pour qu'ils considèrent la pauvreté chez les enfants comme une priorité dans leur prochain budget.
2. Faire pression auprès du gouvernement de l'Ontario pour qu'il sépare les réformes de l'aide sociale du soutien aux familles et qu'il augmente l'aide sociale aux familles ayant de jeunes enfants.
3. Faire pression auprès du gouvernement de l'Ontario pour permettre l'utilisation du 20 % du programme de *Prestation fiscale canadienne pour enfants* qui est administré par la municipalité pour fournir de l'appui financier direct aux familles pauvres ayant des enfants, y compris celles qui reçoivent de l'aide sociale.
4. Encourager les médias locaux à sensibiliser la population au sort des familles pauvres de Sudbury et faire état de l'impact économique de la pauvreté sur tous les membres de la communauté.
5. Promouvoir la création de programmes d'apprentissage pour les enfants en bas âge et de programmes parascolaires.
6. Appuyer les programmes d'alimentation et de régime santé chez les jeunes parents.

7. Accroître l'appui aux programmes communautaires afin d'aider les gens vivant dans les quartiers pauvres.
8. Encourager le développement de coopératives afin de subvenir aux besoins essentiels tels que la nourriture, l'habillement et le logement.
9. Accorder plus d'appui aux centres de garde d'enfants afin d'assurer un meilleur accès à la garde de qualité pour les familles ayant de jeunes enfants et une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins particuliers de chaque famille.
10. Encourager les commerces locaux à développer des programmes d'appui tels que des services de garderie et de flexibilité pour leurs employés ayant de jeunes enfants.
11. Ne pas exiger de frais d'usager aux familles à faible revenu qui participent aux programmes de loisirs et qui utilisent les installations gérées par la municipalité.
12. Encourager les conseils scolaires locaux à supprimer les frais des activités scolaires pour les familles à faible revenu et ce, d'une manière privée, qui les respecte et qui ne les stigmatise pas davantage.
13. Adopter une stratégie de cycle de vie au niveau régional, c'est-à-dire une stratégie consistant à aider les familles ayant des enfants à surmonter tous les obstacles afin de leur assurer une qualité de vie adéquate à chaque stade du cycle de vie. Cette stratégie porte une attention particulière aux conditions qui rendent les gens vulnérables. Elle reconnaît que les individus et les familles entrent et sortent de stades vulnérables et qu'à tour de rôle, ils reçoivent de l'appui et contribuent à appuyer les autres (Campagne 2000).

Conclusion

Cet article a démontré que le problème de la pauvreté chez les enfants et les jeunes à Sudbury s'aggrave. Le taux de pauvreté chez les enfants et les jeunes à Sudbury continue d'être plus élevé que le taux national et provincial, se situant actuellement à 30 % pour la ville de Sudbury et à 22 % pour la municipalité régionale de Sudbury, tandis que les

taux national et provincial sont de 21 % et de 19 % respectivement. Il est inquiétant de voir que les plus jeunes enfants, ceux âgés de moins de six ans, sont les plus vulnérables. Dans la ville de Sudbury, 39 % des enfants de moins de six ans vivent dans des familles pauvres. Un autre fait inquiétant est l'augmentation du taux de pauvreté au sein des familles biparentales entre 1991 et 1996.

«...près de 72 % des enfants qui vivent dans des familles monoparentales ayant une femme comme chef de famille sont pauvres».

Cela dit, ce sont les femmes et leurs enfants qui sont les plus affectés par la pauvreté. Selon les données du recensement de 1996, près de 72 % des enfants qui vivent dans des familles monoparentales ayant une femme comme chef de famille sont pauvres. Les données démontrent aussi que presque toutes les mères âgées de moins de 20 ans vivent sous le seuil de la pauvreté. Les études faites dans la région de Sudbury sur les jeunes femmes enceintes et les jeunes mères célibataires parviennent à la même conclusion. En effet, l'*Étude sur la grossesse chez les adolescentes* (Pitblado 1999) menée par le Service de santé publique de Sudbury et du district démontre que la majorité des jeunes adolescentes enceintes doivent vivre avec un revenu annuel inférieur à 20 000 \$. Dans le cadre du projet *Cybermoms* (Kauppi et Picard 1999), toutes les participantes sauf deux ont un revenu annuel très bas (en moyenne, un peu plus de 8 000 \$). La profondeur de la pauvreté et le taux élevé de jeunes mères du Nord de l'Ontario démontrent que les conditions sociales, culturelles et économiques de cette région sont très différentes des conditions qui prévalent dans le Sud de la province. On doit donc envisager des solutions et affecter des ressources financières adéquates pour répondre aux besoins particuliers du Nord.

«...les études démontrent que la pauvreté a des effets néfastes sur le développement des enfants».

Même si plusieurs familles pauvres trouvent les moyens de se sortir de leur situation, souvent avec l'aide de parents et d'organismes communautaires, les études démontrent que la pauvreté a des effets néfastes sur le développement des enfants. Ces effets tiennent, entre autres, à une incapacité de se nourrir adéquatement, au manque de stabilité en matière de logement et au stress familial. De plus, de nombreux documents ont souligné les conséquences de la pauvreté sur la détérioration de l'état de santé. Ainsi, un peu plus de la moitié des familles à faible revenu dans le district de Sudbury et Manitoulin affirment n'avoir pas suffisamment d'argent pour acheter de la nourriture à leurs enfants,

ce qui compromet leur croissance. De plus, les jeunes qui sont pauvres ont plus de chance de vivre avec des fumeurs et s'exposent ainsi à un risque pour leur santé. Chez les membres de familles pauvres, on trouve une plus faible proportion de personnes qui estiment être en bonne santé, comparativement aux membres de familles à revenu plus élevé. Et enfin, les membres de familles pauvres connaissent plus de difficultés de santé mentale.

«...l'inaction face au problème de la pauvreté augmentera de façon importante le fardeau sur les systèmes...»

Ces résultats ont des répercussions importantes pour les programmes sociaux et nous incitent à faire davantage en matière de prévention. En effet, plusieurs études ont montré que l'inaction face au problème de la pauvreté augmentera de façon importante le fardeau sur les systèmes de la protection de la jeunesse, de la santé, de l'éducation et des services correctionnels dans les années à venir.

En dépit des efforts déployés par le Réseau pour faire connaître l'étendue du problème de la pauvreté chez les enfants à Sudbury, le problème s'aggrave. Le défi qui attend les communautés dans la région de Sudbury est grand. Au cours des années 90, le gouvernement fédéral a coupé de façon draconienne dans les transferts aux provinces dans le but d'éliminer le déficit financier. Les provinces ont répondu en sabrant à leur tour dans les budgets des programmes de santé, d'éducation et d'assistance sociale et en refilant une partie des responsabilités de plusieurs services aux municipalités. En conséquence, tous les paliers de gouvernements sont aux prises avec un déficit social qui ne cesse d'augmenter.

Malgré l'ampleur du défi, les membres du Réseau pour l'élimination de la pauvreté demeurent déterminés à élaborer de nouvelles politiques sociales propres à solutionner le problème de la pauvreté chez les enfants et les jeunes et ce, de concert avec le gouvernement local, les agences de la communauté et les organismes à but non lucratif. L'engagement et l'intérêt de nos élus sont évidents tant à l'échelle nationale que locale. Nous n'avons qu'à penser au gouvernement fédéral qui a lancé dernièrement un document de réflexion intitulé *Plan d'action national pour enfants — Élaboration d'une vision commune* (s.d.) ou à la Municipalité régionale de Sudbury avec son programme prometteur, *Les enfants d'abord — Children's First* (1999).

Nous espérons que cette étude fournira aux élus de la région et aux planificateurs de politique sociale, des renseignements utiles à l'élaboration de programmes propres à réduire de façon importante le taux de pauvreté chez les enfants et les jeunes. Certes, nous ne pensons pas éliminer la pauvreté chez les enfants à Sudbury dans un proche avenir, mais nous sommes au moins tenus d'initier des actions concrètes en vue d'en réduire l'ampleur. Grâce à la collaboration et la mise en commun de ressources des politiciens locaux, des planificateurs de politiques sociales et des universitaires, nous espérons contribuer à des baisses significatives du taux de pauvreté chez les enfants. Notre rôle comme intervenantes et intervenants sociaux se poursuit donc.

Bibliographie

- BÉLANGER, J.M., B. MOXAM et A. VAN DE SANDE (1999). «Changement apporté à l'aide sociale», dans A. van de Sande (dir. de publ.), *La pauvreté chez les enfants et les jeunes de Sudbury*, Sudbury, Université Laurentienne, 30-37.
- CAMPAGNE 2000 (mars 1999). *Foundation of a Life Cycle Approach to Prevent and Reduce Child Poverty*, Report Card 1999.
- CAMPAGNE 2000 (1997). *Child Poverty in Canada*, Report Card 1997.
- COMITÉ D'EXAMEN DE L'AIDE SOCIALE (1988). *Transitions*, Rapport préparé à l'intention du ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.
- COMITÉ FÉDÉRAL — PROVINCIAL — TERRITORIAL DES MINISTRES SUR LA REFORME DES POLITIQUES SOCIALES (1999). *Plan d'action nationale pour les enfants (Élaboration d'une vision commune des politiques sociales, no au catalogue H-39-494) 1-1999F*
- KAUPPI, C. (2000). «La pauvreté chez les enfants dans la Municipalité régionale de Sudbury : un bilan de 1981 à 1996», dans A. van de Sande (dir. de publ.), *La pauvreté chez les enfants et les jeunes de Sudbury*, Sudbury, Université Laurentienne, 12-29.
- KAUPPI, C et L. PICARD (2000). «La pauvreté et les expériences personnelles des mères adolescentes à Sudbury», dans A. van de Sande (dir. de publ.), *La pauvreté chez les enfants et les jeunes de Sudbury*, Sudbury, Université Laurentienne, 50-69.
- LINGREN, April (1999). «Work-for welfare buried under paper mountain», *Sudbury Star*, 24 août, page A-7.
- PITBLADO, R. (1999). *Étude sur la grossesse chez les adolescentes (Teen Prenatal Study. Presentation of study findings*, Sudbury, Université Laurentienne.
- PODOLUK, J. (1968). *Incomes of Canadians*, Ottawa, Statistique Canada.
- REGION OF SUDBURY — HEALTH AND SOCIAL SERVICES COMMITTEE (1999). *Children's First — Opportunity For Parents*.

- REGION OF SUDBURY — HEALTH AND SOCIAL SERVICES COMMITTEE (1999). *Emergency Shelters*.
- REGION OF SUDBURY — HEALTH AND SOCIAL SERVICES COMMITTEE (1999). *Initiatives to Homelessness*.
- REGION OF SUDBURY — HEALTH AND SOCIAL SERVICES COMMITTEE (1999). *Ontario Works and You*.
- REGION OF SUDBURY — HEALTH AND SOCIAL SERVICES COMMITTEE (1999). *The National Child Benefit Reinvestment Strategy (NCB)*.
- REGION OF SUDBURY — HEALTH AND SOCIAL SERVICES COMMITTEE (1999). *The Ontario Student Assistance Program (OSAP)*.
- REITSMA-STREET, M. (1994). *Child and Youth Poverty in Sudbury: A Follow-up Report*, Sudbury, Université Laurentienne.
- ROSS, D. et P. ROBERTS (1999). *Income and Child Well-being : A New Perspective on the Poverty Debate*, Ottawa, Conseil canadien de développement social.
- SARLO, C. (1992). *Poverty in Canada*, Vancouver, The Fraser Institute.
- THE SUDBURY AND DISTRICT HEALTH UNIT (1998). *The Nutritious Food Basket : Fact Sheet*, Sudbury, The Sudbury and District Health Unit, Health Promotion, Nutrition.
- VAN DE SANDE, A., R. CARRIÈRE, C. KAUPPI et M. REITSMA-STREET (1992). *Child and Youth Poverty in Sudbury*, Sudbury, Université Laurentienne, École de service social.
- VAN DE SANDE, A. (dir. de publ.) (1999). *La pauvreté chez les enfants et les jeunes de Sudbury*, Sudbury, Université Laurentienne, École de service social.

Notes

1. Ce texte est inspiré du rapport La pauvreté chez les enfants et les jeunes de Sudbury (van de Sande 1999).
2. Voir Fellegi, I.P. (page consultée le 15 mars 2000). À propos de la pauvreté et du faible revenu, (En ligne, adresse URL : http://www.statcan.ca/francais/research/13F0027XIF/pauv_f.htm
3. Les directives de Statistique Canada sur la suppression de données sur le revenu stipulent qu'il y a suppression des statistiques sur le revenu si le dénombrement est inférieur à dix. Pour les statistiques sur la pauvreté, l'impact de cette directive se fait sentir là où il y a moins de dix familles dans une région géographique donnée. De plus, les directives de Statistique Canada se rapportant à l'arrondissement comportent une erreur, car, au hasard, un dénombrement inférieur à dix est arrondi à cinq alors qu'un dénombrement supérieur à dix est arrondi à dix.